

Littérature jeunesse : le blues des auteurs

La santé du secteur de la littérature jeunesse tranche avec la précarité de ses auteurs et illustrateurs. Les ouvrages pour enfants et adolescents pèsent 364,4 millions d'euros (en hausse de 5,25% par rapport à 2015), mais leurs auteurs sont à bout de souffle.

En cause, notamment, le différentiel de rémunération entre la littérature pour les jeunes et celle destinée aux adultes. Ce thème devait être abordé lundi 2 octobre, lors des 1^{res} Assises de la littérature jeunesse, organisées à la BNF, à Paris.

Pour un premier roman ou en littérature pour adultes, le créateur reçoit généralement un minimum de 10 % sur les ventes des livres. Dans la littérature jeunesse, le pourcentage de droits d'auteur est de l'ordre de 6 %. Et encore celui-ci est partagé entre l'auteur et l'illustrateur. A ce tarif, il faut publier une douzaine d'ouvrages chaque année pour espérer vivre d'un smic...

« Ces premières assises permettront de mettre à plat les problèmes de chacun », affirme Thierry Magnier, directeur du pôle jeunesse d'Actes Sud et président du groupe jeunesse du Syndicat national de l'édition. Il souhaite engager des discussions après la Foire de Francfort mi-octobre. ■

PAGE 8

6 %

POURCENTAGE DES DROITS
D'AUTEUR QUE SE PARTAGENT
AUTEURS ET ILLUSTRATEURS
JEUNESSE. C'EST 10% POUR LES
AUTEURS DE ROMANS POUR ADULTES

Livres pour enfants : le blues des auteurs et illustrateurs

Les contrats signés avec les éditeurs obligent les créateurs à publier une douzaine d'ouvrages chaque année juste pour espérer vivre d'un smic

Les vers les plus connus du poème *Augures d'innocence* de William Blake, « *Some are born to sweet delight, some are born to unless night* » (« tels naissent pour les délices, tels pour que la nuit finisse ») sauraient mieux que tout décrire la longue plainte et la précarité des auteurs et illustrateurs de livres pour la jeunesse.

Alors que ces ouvrages affichent une belle santé et trouvent chaque année des lecteurs plus nombreux, ceux qui les écrivent ou les illustrent restent parmi les plus mal lotis du monde de l'édition. Une table ronde entre auteurs et éditeurs promettait d'être assez sportive, lundi 2 octobre, lors des 1^{res} Assises de la littérature jeunesse organisées à la BNF à Paris.

LES CHIFFRES

87,67 MILLIONS

Nombre d'exemplaires de livres jeunesse vendus en 2016 en France (- 2,5 % par rapport à 2015) pour un chiffre d'affaires en hausse de 5,2 %, à 346,39 millions d'euros.

3770

Nombre de titres jeunesse cédés à des éditeurs étrangers en 2016 (soit 31 % des cessions de droits de livres à l'international). Le chinois reste la principale langue de traduction.

1213

Nombre de coéditions réalisées avec un éditeur étranger en 2016, en littérature jeunesse.

Samantha Bailly, présidente de La Charte des auteurs et des illustrateurs jeunesse, qui regroupe 1400 auteurs d'ouvrages pour enfants et adolescents, y a été invitée in extremis. « *Il existe des différentiels de rémunération très choquants entre la littérature pour les jeunes et celle destinée aux adultes* », explique-t-elle.

La plupart du temps, les contrats signés avec les éditeurs prévoient, outre un à-valoir assez modeste – rarement au-dessus de 2500 euros –, un pourcentage de droits d'auteurs de 6 % sur les ventes des livres (jusqu'à 10 000^e exemplaires). L'éditeur verse cette somme – que se partagent l'auteur et l'illustrateur – une fois par an, quand l'à-valoir est remboursé. Chacun d'eux ne touche donc que 3 % du prix du livre. Pour un premier roman ou en littérature pour adultes, le créateur reçoit davantage, généralement un minimum de 10 %. Autant dire qu'il faut écrire et publier une douzaine d'ouvrages pour enfants chaque année juste pour espérer vivre d'un smic...

« Discrimination inacceptable »

Dans une brochure, La Charte illustre la précarité de ses membres en faisant poser plusieurs auteurs qui mettent en parallèle le nombre de livres à 10 euros qu'il faut vendre pour acheter des produits de base grâce à leurs droits d'auteurs.

Les œuvres de l'esprit ne permettent guère de vivre : Roland Garrigue doit vendre deux livres pour acheter une baguette de pain. Valentine Goby attendra que cinq ouvrages soient commercialisés pour s'offrir un tube de dentifrice. Gilles Bachelet paiera sa paire de lunettes quand 530 de ses livres auront été écoulés...

« *De façon complètement arriérée, les contrats des éditeurs datent*

Les ouvrages jeunesse représentent aujourd'hui 13,5 % du marché français de l'édition

du temps où la littérature pour enfants était considérée comme un passe-temps pour des femmes aisées. Aucune justification économique n'explique cet écart de traitement avec les autres auteurs et illustrateurs », affirme Samantha Bailly qui fustige « une discrimination inacceptable, à la limite de la condescendance et du mépris. »

Il en va, selon elle, « du traitement des créateurs mais aussi de l'histoire sociale des femmes », puisque ces dernières sont toujours payées 58 % de moins que leurs confrères dans la bande dessinée.

Pourtant, le secteur de la littérature jeunesse (qui n'inclut pas les bandes dessinées) se porte comme un charme. Selon le Syndicat national de l'édition (SNE), il a représenté, en 2016, 364,4 millions d'euros, marquant une hausse de 5,25 % par rapport à 2015.

Ces ouvrages pour enfants et adolescents représentent aujourd'hui 13,5 % du marché français de l'édition. Lié à des très grosses sorties biennales comme celles d'Astérix, dont le dernier opus est attendu le 19 octobre en librairie, le marché français de la bande dessinée, des mangas et des comics a en revanche chuté de 6 % en 2016 à 255,6 millions d'euros.

Thierry Magnier, directeur du pôle jeunesse d'Actes Sud et président du groupe jeunesse du SNE,

a conscience de cette précarité des auteurs et des illustrateurs. Il souhaite engager des discussions approfondies après la Foire de Francfort, mi-octobre.

« *Ces premières assises permettront de mettre à plat les problèmes de chacun, des éditeurs, des auteurs, des illustrateurs, des bibliothécaires, des libraires, des correcteurs, des maquettistes* », affirme-t-il. Dans cette chaîne, seuls les distributeurs et les diffuseurs s'en sortent bien.

Une prise de risques plus grande

Alors que La Charte demande aux éditeurs d'aligner les droits d'auteurs sur ceux pratiqués en littérature générale (10 %), M. Magnier assure « qu'un contrat ne peut être que personnel, confidentiel et accepté par un auteur. Le syndicat s'oppose catégoriquement à cette demande d'imposer un minimum et un maximum dans les contrats de droits d'auteurs, tout simplement parce qu'une telle pratique serait contraire à la loi », dit-il.

En tant qu'éditeur, Thierry Magnier dit proposer à ses auteurs des contrats plus élevés que 6 %. Sans donner davantage de détails. Le président du groupe jeunesse du SNE relève le fait qu'« un roman de 300 pages destiné aux adolescents nécessite la même attention et les mêmes coûts qu'un ouvrage destiné aux adultes. Et pourtant, il est vendu entre 13 et 14 euros alors que les autres sont commercialisés 23 euros en librairie ».

Il ajoute qu'il existe « une prise de risques plus importante dans les albums destinés à un jeune public, avec des coûts supérieurs dans le papier, les couleurs pour réaliser un bel objet ». Les livres les plus techniques (à rabats par exemple) sont fabriqués en Asie ou en Amérique du Sud. La voie d'un compromis semble loin d'être tracée. ■

NICOLE VULSER